

CESSION DE PARTS OU D' ACTIONS

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCES OBLIGATOIRES

- ◆ **STATUTS** à jour et certifiés conformes par le dirigeant
- ◆ **PROCÈS VERBAL** de l'assemblée générale constatant la nouvelle répartition des parts sociales ou des actions
- ◆ La **DÉCLARATION CMA 31** à compléter et à signer

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

AJOUT/SUPPRESSION D'UN DIRIGEANT	AJOUT/SUPPRESSION D'UN ASSOCIE MODIFIANT LA FORME JURIDIQUE	MODIFICATION DE LA NATURE DE LA GERANCE (Sarl ou EURL)
<ul style="list-style-type: none"> • Voir FICHE MS8 	Choisir la fiche qui vous correspond : <ul style="list-style-type: none"> • FICHE MS31 TRANSFORMATION SARL/SA/SNC en SAS/SASU ou • FICHE MS32 TRANSFORMATION SAS/SA en SARL/EURL ou • FICHE MS33 TRANSFORMATION SARL en SA ou • FICHE MS34 TRANSFORMATION SAS en SASU ou SASU en SAS ou • FICHE MS35 TRANSFORMATION SARL EN EURL ou EURL EN SARL 	<ul style="list-style-type: none"> • VOLET TNS pour chaque gérant (en cas de gérance majoritaire)

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « **Tarifs** »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)